



DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-
RHÔNE

**Mairie de SAINT-
SAVOURNIN**

13119

☎ : 04 42 04 64 03

Fax : 04 42 72 43 08

mairie@mairie-stsavournin.fr

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-SAVOURNIN**

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU 23 MAI 2020**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
23	20	20

L'an deux mil dix vingt et le vingt trois du mois de mai à onze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi MARCENGO, Maire de Saint-Savournin.

Date de la Convocation : 19 mai 2020

Date d'affichage : 19 mai 2020

PRESENTS : Messieurs MARCENGO Rémi, VILLAR Bernard, PELLEGRINO Roger, PELLEGRINO Vincent, RAFFINI Grégory, AMI Fabien, VANNI Gilbert, BOGI Matthieu, MERLI Francis, FIORUCCI Nicolas, Mesdames RIOU Jeannette, ALVAREZ Solange, SUELVES Claudine, KEHIAYAN Muriel, AUBERT Marie-Rose, ROLLAND Marie-Antoinette, BOUNAKOFF Eugénie, HUET Annie, DUPUY Louise, COSTE Élodie.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs LENEL André et DINI Thomas, Madame GRAMMATICO Valérie.

Monsieur FIORUCCI Nicolas a été élu secrétaire de séance.

Désignation du Président de séance

Monsieur MARCENGO Rémi, en tant que doyen de l'assemblée, est désigné Président de séance en attente de l'élection du Maire par le Conseil Municipal.

Après avoir procédé à l'appel et constaté que le quorum est atteint la séance est ouverte.

Monsieur le Président déclare le Conseil Municipal faisant suite au scrutin du 15 mars 2020 installé.

Monsieur le Président informe les conseillers municipaux que la séance, compte tenu du contexte sanitaire, se tient à huis clos et est filmée.

I / ÉLÉCTION DU MAIRE

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal de désigner deux assesseurs pour l'élection du Maire et des Adjoints.

Messieurs BOGI Matthieu et FIORUCCI Nicolas sont désignés assesseurs.

Monsieur le Président demande aux candidats à l'élection du Maire de se déclarer devant l'assemblée.

Monsieur FIORUCCI Nicolas présente la candidature de Monsieur MARCENGO Rémi.

Il est procédé au 1^{er} tour de l'élection du Maire.

Après dépouillement des bulletins de votes par les assesseurs, Monsieur le Président de séance proclame le résultat.

À l'unanimité, soit 20 voix, Monsieur MARCENGO Rémi est élu Maire de la Commune de Saint-Savournin par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance et remercie les conseillers municipaux présents ainsi que les Saint-Savournicaines Saint-Savournicains pour leur confiance.

II / FIXATION DU NOMBRE DES POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : Monsieur MARCENGO Rémi, le Maire

Vu l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que le nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de six adjoints,

Il est proposé au Conseil Municipal de créer six postes d'Adjoints au Maire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création six postes d'Adjoints au Maire.

III / ÉLÉCTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire demande aux têtes de listes des candidats à l'élection aux postes d'Adjoints au Maire de se déclarer devant l'assemblée.

Monsieur le Maire fait la lecture de la liste présentée par Madame RIOU Jeannette :

- Madame RIOU Jeannette
- Monsieur VILLAR Bernard

- Madame ALVAREZ Solange
- Monsieur PELLEGRINO Roger
- Madame SUELVES Claudine
- Monsieur PELLEGRINO Vincent

Il est procédé au 1^{er} tour de l'élection aux postes d'Adjoints au Maire.

À l'unanimité, soit 20 voix, la liste présentée par Madame RIOU Jeannette est élue aux postes d'Adjoints au Maire par le Conseil Municipal.

IV / LECTURE ET REMISE PAR LE MAIRE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Rapporteur : Monsieur MARCENGO Rémi, le Maire

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local.

Cette lecture ne fait pas l'objet d'un débat et d'un vote.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance.

Fin de la séance à 11 H 33



LE MAIRE
Président de séance
Rémi MARCENGO



Handwritten signature in blue ink.

